

COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du Mercredi 6 juillet 2017

Présents : Céline Bonneau-Fachin, Cédric Bricaud, Pascal Brunet, Françoise Butré, Micheline Guérin, Christophe Labrousse, Fabienne Manguy, Bernard Neige, Dany Nivelles, Astrid Sublen, Mathieu Texier

Excusé avec pouvoir : M. Christian Vezien a donné pouvoir à Mme Céline Bonneau-Fachin

Excusé, absent : Alexandre Ribot

Monsieur Christophe Labrousse indique que le quorum étant atteint, la réunion commence à 20h02 ; il en rappelle l'ordre du jour.

Il propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial qui est une des composante du ScoT du Pays Mellois et
- la décision modificative n° 1 pour le budget principal

Les membres du conseil approuvent cet ajout.

Madame Céline Bonneau-Fachin est nommée secrétaire de séance.

01 – Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 31 mai 2017

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 31 mai 2017.

02- Point financier

Monsieur Christophe Labrousse passe la parole à Madame Sandrine Viollet qui annonce que le budget se maintient de façon satisfaisante. Les prévisions restent valables avec une demie-année d'écoulée.

03- Convention avec Melle concernant l'avenue Pineau

Monsieur Pascal Brunet rappelle les différentes étapes du projet. En effet, plusieurs organismes interviennent sur le chantier et il faut coordonner tout le monde, ce qui n'est pas simple. Il avait été prévu que le Syndicat d'Assainissement du Mellois passerait son réseau le long de la piste cyclable et qu'un parcours piéton serait mis à cet emplacement afin de la différencier de la piste cyclable, dans le champ. Comme il n'y a pas accord de l'agriculteur, le réseau passera sous la route et la piste piétons/vélos sera la même. En effet, les entreprises doivent intervenir prochainement et si les travaux sont reportés ultérieurement des indemnités de compensation seront demandées.

Les membres du Conseil approuvent cette option et demandent que les travaux démarrent.

Madame Fabienne Manguy rejoint la réunion du Conseil Municipal.

Monsieur Pascal Brunet présente la convention avec la commune de Melle concernant les travaux de l'avenue Pineau. La commune de Saint-Léger-de-la-Martinière étant le coordonnateur du groupement, elle fera l'avance des frais liés aux travaux et honoraires. Cette convention permettra

à la commune de Melle de rembourser les travaux et les honoraires à la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière au prorata des travaux qui lui incombent.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- approuvent la convention
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires

04- *Avenant travaux avenue Pineau*

RECAPITULATIF : Répartition financière entre les deux communes et évolution du marché:

Tronçon	St-Léger-de-La-Martinière	Melle	Total
Tranche ferme	126 921,50 € HT	20 547,00 €HT	147 468,50 €HT
Tranche conditionnelle	77 440,25 €HT	54 052,75 €HT	131 493,00 €HT
Total	204 361,75 €HT	74 599,75 €HT	278 961,50 €HT
Marché initial	230 387,25 €HT	0,00 €	230 387,25 €HT
Variation en + ou - value	- 26 025,50 €HT	74 599,75 €HT	48 574,25 €HT

Le tableau fait apparaître une diminution des dépenses par rapport au marché initial sur la commune de St Léger et une augmentation sur la partie de la commune de Melle.

Cette augmentation est principalement due au refus de passage de la piste cyclable et piétonne sur le terrain de la communauté de communes par l'exploitant agricole et par une demande de mieux sécuriser l'environnement de collège des deux conseils municipaux (plateau ralentisseur et éclairage).

Après en avoir délibéré les membres du Conseil

- approuvent cet avenant
- autorisent le maire à signer les documents nécessaires

05- *Appel à projet pollinisateur*

Madame Françoise Butré indique que la commune a répondu à l'appel à projet pollinisateur. Il s'agit d'un projet de plantations aux Epinats ; nous sommes en attente de la réponse. C'est prom'haie qui monte le dossier ; il faudra ensuite que la commune prenne une décision sur ce projet qui pourrait être mis en place l'année prochaine. Une partie du travail sera fait en interne (préparation du terrain...). Des animations pour les scolaires et les habitants de la commune seront proposées. Le budget prévisionnel est de 7 000 € HT avec une subvention de 60 % soit (4 200 €), le reste étant à la charge de la commune.

Il faudra travailler en lien avec la section environnement du Foyer Rural si le projet est mis en place.

Monsieur Pascal Brunet souligne que la difficulté sur ce type de projet est l'arrosage des plants et l'entretien de la parcelle car la commune a déjà beaucoup à faire ; il faudra bien travailler sur ce volet aussi avant de valider le projet et étudier les différentes solutions.

06- *Présentation de la convention concernant les festivités du 14 juillet 2017 avec les communes de Melle et de Saint-Martin-les-Melle*

Monsieur Christophe Labrousse passe la parole à Madame Astrid Sublen. Elle nous présente la

convention qui régit l'organisation et les modalités financières de cette manifestation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- approuvent la convention
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires

07- Modification du règlement intérieur

Monsieur Christophe Labrousse indique que, pendant la canicule, des agents du service technique ont demandé à commercer la journée de travail plus tôt afin de travailler surtout le matin.

La commune a accepté que le travail commence à 6h et se termine à 14h avec une pose obligatoire de 20 minutes à 10h. Devant l'urgence de la situation et après avis du Centre de Gestion, une note de service a été écrite et signée par l'autorité territoriale. Afin d'être mis en place de façon durable, ce changement d'horaires est soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion et sera intégré au règlement intérieur et mis en place lorsque le département sera placé en vigilance orange canicule pour le personnel technique rattaché à la voirie.

En ce qui concerne le Rassemblement des Saint-Léger de France et d'ailleurs en 2019, pour le week-end de la Pentecôte, on ne sait pas encore comment cette manifestation va se dérouler, mais il faudra le prévoir avant pour ne pas prévenir les agents trop tard. Prévoir une permanence de plusieurs agents à tour de rôle, une astreinte, le soir, le dimanche... toutes ces questions doivent se poser au préalable pour anticiper car il y aura des heures supplémentaires des repos compensatoires à prévoir et des temps de travail à respecter.

Il faut donc attendre un peu pour voir la mise en place de cette manifestation, mais également réfléchir à ce que la commune devra respecter pour les temps de repos, les heures supplémentaires qui seront effectuées...

09- Stationnement des poids-lourds

Monsieur Pascal Brunet évoque le problème des poids-lourds stationnant à différents endroits de la commune, mais surtout devant le cabinet des infirmières, ce qui est très gênant pour les personnes qui se déplacent avec difficulté. Il est indiqué qu'on peut tout simplement mettre des panneaux d'interdiction de stationner ; mais où vont-ils aller ?

Plusieurs pistes de travail sont étudiées ; il faut prévoir un sens unique pour entrer et sortir, aucun demi-tour ne devra être effectué.

Après réflexion, il est décidé d'étudier la possibilité de faire un parking dans le champ près de Centrakor, mais à partir de 2018 et, pour l'instant, de mettre les panneaux d'interdiction de stationner devant le local des infirmières.

10 Diagnostic sécurité de la RD305

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il a reçu l'Agence Technique Territoriale qui a étudié plusieurs possibilités pour sécuriser un peu plus cette route et présente les différents projets.

Monsieur Pascal Brunet souligne qu'il n'est pas possible de mettre des chicanes à cause des agriculteurs qui passent avec les engins.

Madame Fabienne Manguy indique que, pour elle, ce qui est important, c'est de relier la cité Pierre Brune au bourg par une voie douce, car des jeunes couples viennent s'installer et les enfants doivent rejoindre l'école, le collège...

Les membres du Conseil pensent qu'il faut prendre le temps d'étudier ce projet correctement.

Monsieur Christophe Labrousse précise qu'il rencontre le Président du Conseil Départemental mercredi et qu'il lui en parlera.

11- Isolation de la partie bidouilles et informatique du bâtiment Polo

Monsieur Pascal Brunet indique que les factures de chauffage (gaz) du bâtiment Polo sont très importantes. Il propose de faire de l'achat de laine de verre et d'isoler correctement le local de Bidouille et informatique pour arriver à couper le gaz (abonnement + chauffage) et de mettre à disposition un autre moyen de chauffage (électrique?) mais uniquement sur ce local isolé ainsi que le bureau de la moto et le local de tissage après pose de cloisons si nécessaire et isolation à faire.

Ce travail pourra être fait en interne pour n'avoir que les matériaux à payer.

Monsieur Christophe Labrousse dit qu'il veut que l'arrivée du gaz soit coupée avant l'hiver.

Madame Fabienne Manguy pense que les projets sur ce bâtiment sont très importants et qu'il faut prévoir la recherche de financements.

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il faut réfléchir à ce qui peut se faire mais souligne aussi que la commune ne peut pas envisager ce projet seul. Il faut peut-être réfléchir à intégrer un investisseur privé.

12 Informations sur la commune nouvelle suite à la réunion des anciens maires du canton de Melle

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il est allé à une réunion des anciens maires du canton de Melle qui faisait suite à une réunion qui avait eu lieu le 3 mai dernier pour étudier certains rapprochements.

Les maires, lors de cette réunion, ont souhaité conserver l'identité rurale et ne veulent pas d'une commune à l'échelle du canton de Melle.

La loi va imposer aux communes de se regrouper si elles comptent moins de 1 000 habitants, ce qui est maintenant notre cas par exemple, et ce dès 2020.

La majorité des maires présents souhaitent un rapprochement avec au moins une commune, mais tout le monde n'a pas forcément le même avis au sein des conseils municipaux et la population également.

Une prochaine réunion aura lieu en septembre, l'objectif à terme étant de faire une proposition au Préfet avant qu'il n'impose les rapprochements.

Une réunion de la Communauté de communes a eu lieu la semaine dernière ; elle a été assez houleuse ; le nom par exemple de la Communauté de communes n'est toujours pas choisi.

Monsieur Christophe Labrousse propose de faire le tour de table des différentes commissions et demande à Madame Françoise Butré de commencer.

Tour de table des différentes commissions

Madame Françoise Butré indique que la Journée du Patrimoine 2017 aura lieu le 16 et 17 septembre 2017 sur le thème Jeunesse et Patrimoine.

La commune de Saint-Léger-de-la-Martinière a souhaité organiser quelque chose sur le thème de l'école, présentation des différentes écoles de la commune, photos, livres... Le travail de recherches se fait en relation avec le Conseil des Sages et le Conseil Municipal des Jeunes.

En ce qui concerne le devis pour l'élagage du tilleul, il est décidé d'attendre l'année prochaine.

Un contact a été pris avec le CFPPA pour embellir le rond point des 3 auberges.

La commune accueille un stagiaire qui effectue actuellement un repérage des oiseaux à la Digue aux moines, des animations sur les nichoirs seront organisés avec le Conseil Municipal des Jeunes.

Il va également travailler sur un recensement des mares, voir ce qu'il faut y faire (nettoyage...).

La Fredon est venue faire le tour de la commune pour établir le diagnostic concernant le plan de désherbage. Il doit être prêt au plus tard fin septembre pour pouvoir demander des subventions sur de l'achat de matériel.

L'opération avec l'Osapam et le CCAS de la commune sur les Pass'loisirs est renouvelée cette année ; s'y ajoute une nouveauté : le Pass'découverte. Il permettra aux familles de la commune dont les enfants partent en voyage avec l'école pour au moins une nuit d'avoir également une aide

financière. Les courriers vont être envoyés aux enfants concernés au cours du mois de juillet.

Monsieur Cédric Bricaud précise que tous les stores de la salle des fêtes sont posés ; les extincteurs ont été vérifiés sur l'ensemble des bâtiments municipaux.

Madame Astrid Sublen explique qu'une réunion avec l'ensemble des associations de la commune a eu lieu. La majorité d'entre elles étaient présentes. Il s'agissait de se présenter comme nouvelle référente des associations à la commune, de demander les calendriers pour 2017-2018, mais aussi de faire des mises au point.

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu au BMX ; il y a un changement de président : il s'agit maintenant de Monsieur Benoit Audebert.

Madame Astrid Sublen rappelle ensuite le programme des festivités du 14 juillet avec les communes de Melle et de Saint-Martin-les-Melle. Le 13 juillet au soir, l'apéritif sera servi par les élus des 3 communes à Melle, et le 14 juillet au matin le départ des randonnées aura lieu à l'Epine, l'apéritif sera servi vers 12h30, il sera suivi d'un pique-nique apporté par chacun.

Monsieur Pascal Brunet indique que le fauchage est pratiquement terminé, à noter un nouveau problème avec le broyeur.

09- Questions diverses

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial qui est une des composante du ScoT du Pays Mellois

Monsieur Christophe Labrousse présente le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial qui est une des composante du ScoT du Pays Mellois et qui va permettre de délimiter les zones de localisation préférentielle des communes.

La question posée aux membres du Conseil est : la zone commerciale Le Pinier – La Colonne – Saint-Léger (Intermarché, Super U, Monsieur Bricolage, Gamm Vert) peut-elle être considérée comme un seul et même secteur d'implantation périphérique ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- indiquent qu'ils sont d'accord avec cette implantation et pensent qu'elle peut-être considérée comme un seul et même secteur d'implantation périphérique.

Décision modificative n° 1 du budget principal

Monsieur Christophe Labrousse indique que la commune a prévu des ventes d'immobilisations (exemple la voiture) et lors de l'établissement du budget il n'a pas été prévu de crédits au chapitre 024.

Il est donc nécessaire de faire une décision modificative comme suit :

Recette d'investissement :

024 : + 1 500 €

Dépenses d'investissement :

Opération éclairage public : 0031

compte 21534 : + 1500 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- approuvent la décision modificative n° 1 du budget principal
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés

La date du prochain conseil municipal est fixée au mercredi 13 septembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23h30.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Christophe LABROUSSE

Céline BONNEAU